
COMITE CONSULTATIF

LXXVIIème SESSION

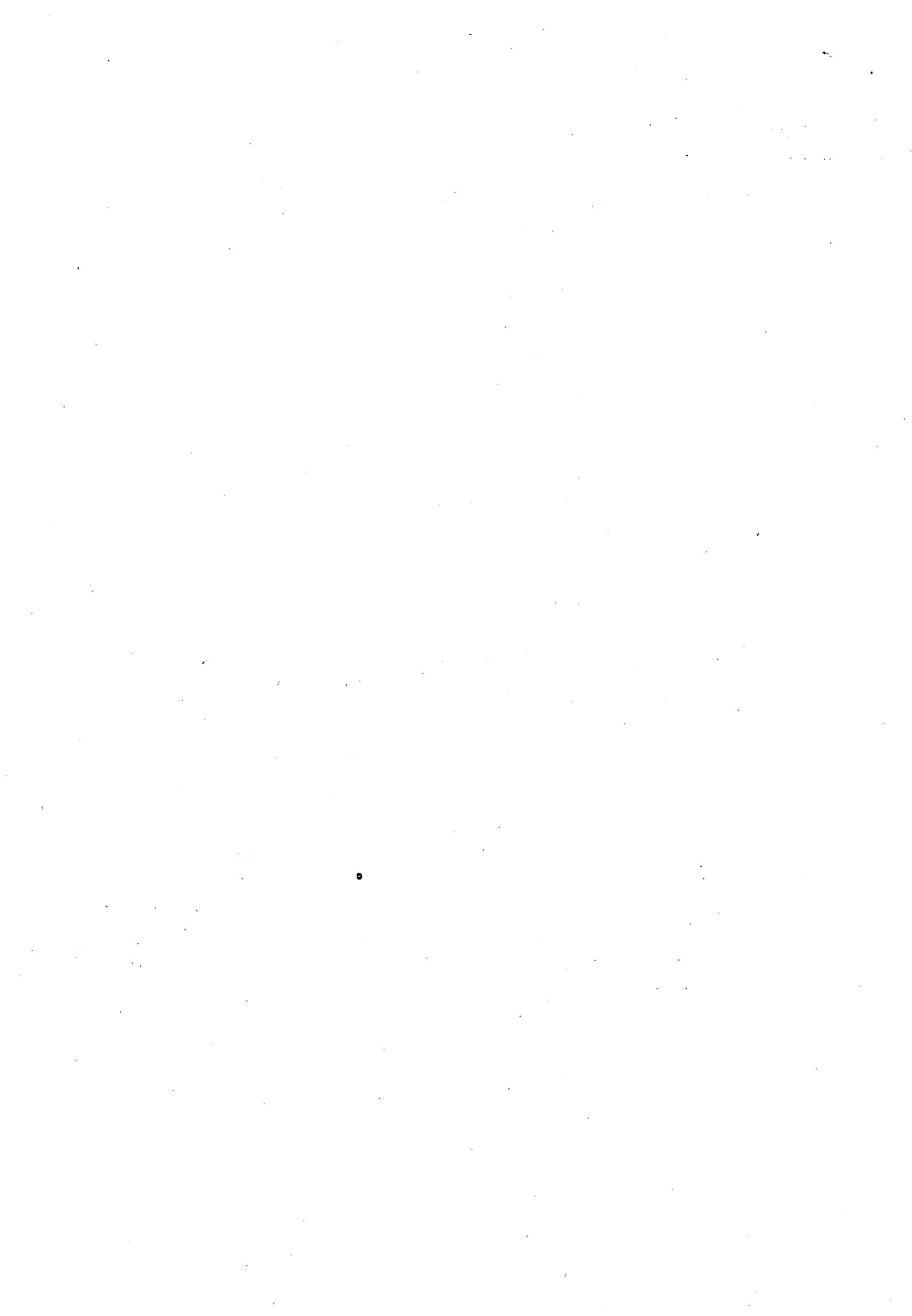
(2 octobre 1962)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Projet
établi par les analystes

Le présent Compte Rendu comporte une Annexe (contenant le texte in extenso de l'exposé de M. Reynaud), publiée sous fascicule séparé.

N.B.: MM. les orateurs sont priés de bien vouloir communiquer au secrétariat du Comité Consultatif (Luxembourg, 3, Bld Joseph II) les modifications qu'ils estimeraient devoir faire apporter au texte de leurs interventions repris dans le présent projet avant le 22 octobre 1962.



La LXXVIIème Session du Comité Consultatif a eu lieu à Luxembourg, Cercle Municipal, le 2 octobre 1962, sous la présidence de M. CONROT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la 76ème Session.
- 2) Exposé trimestriel de la Haute Autorité.
- 3) Examen, au titre des articles 19 et 46 du Traité, du Programme Prévisionnel pour le quatrième trimestre 1962, établi par la Haute Autorité au titre de l'article 46 du Traité.
- 4) Consultation au titre de l'article 55, chiffre 2 du Traité, sur l'opportunité d'affecter un montant de 497 100 unités de compte AME, provenant des prélèvements prévus à l'article 50 du Traité, à une aide financière destinée à faciliter des recherches tendant à encourager l'utilisation du charbon broyé dans les hauts fourneaux.
- 5) Consultation au titre de l'article 55, chiffre 2 du Traité, sur l'opportunité d'affecter un montant de 422 888 unités de compte AME, provenant des prélèvements prévus à l'article 50 du Traité, à une aide financière en faveur de travaux de recherches relatifs à la mise au point d'un appareil de mesure de SO₂/SO₃ et d'installations de désulfuration des fumées provenant de chaudières au charbon.
- 6) Consultation au titre de l'article 55, chiffre 2 du Traité, sur l'opportunité d'affecter un montant de 35 749 unités de compte AME, provenant des prélèvements prévus à l'article 50 du Traité, à une aide financière destinée à permettre la poursuite du projet de recherche sur une chaudière package à tubes d'eau avec foyer alimenté au charbon pulvérisé.
- 7) Divers.



Présents :

MM. BAART	KOEHLER
BARBOU	KOSKA
BASEILHAC	LABBE
BENTZ VAN DEN BERG	LEBLANC
BOULET	MARTIN
CAPANNA	MICHELS
CARTA	PICARD
COECK	VAN DER POLS
CONROT	PONCELET
CORTOT	VAN DER REST
DOHMEN	ROECHLING
DUBUSC	ROLSHOVEN
FERRY	ROTH
FLORY	TACCONE
GANSTER	TACKE
GARDENT	THEATO
GUTERMUTH	THOMASSEN
HELLBERG	DE LA VALLEE POUSSIN
HUTTER	WAGENER
JUNG	WEISS
KEGEL	WOEHRLE
	ZACCONE
	ZILLIOX

Suppléants (avec droit de vote)

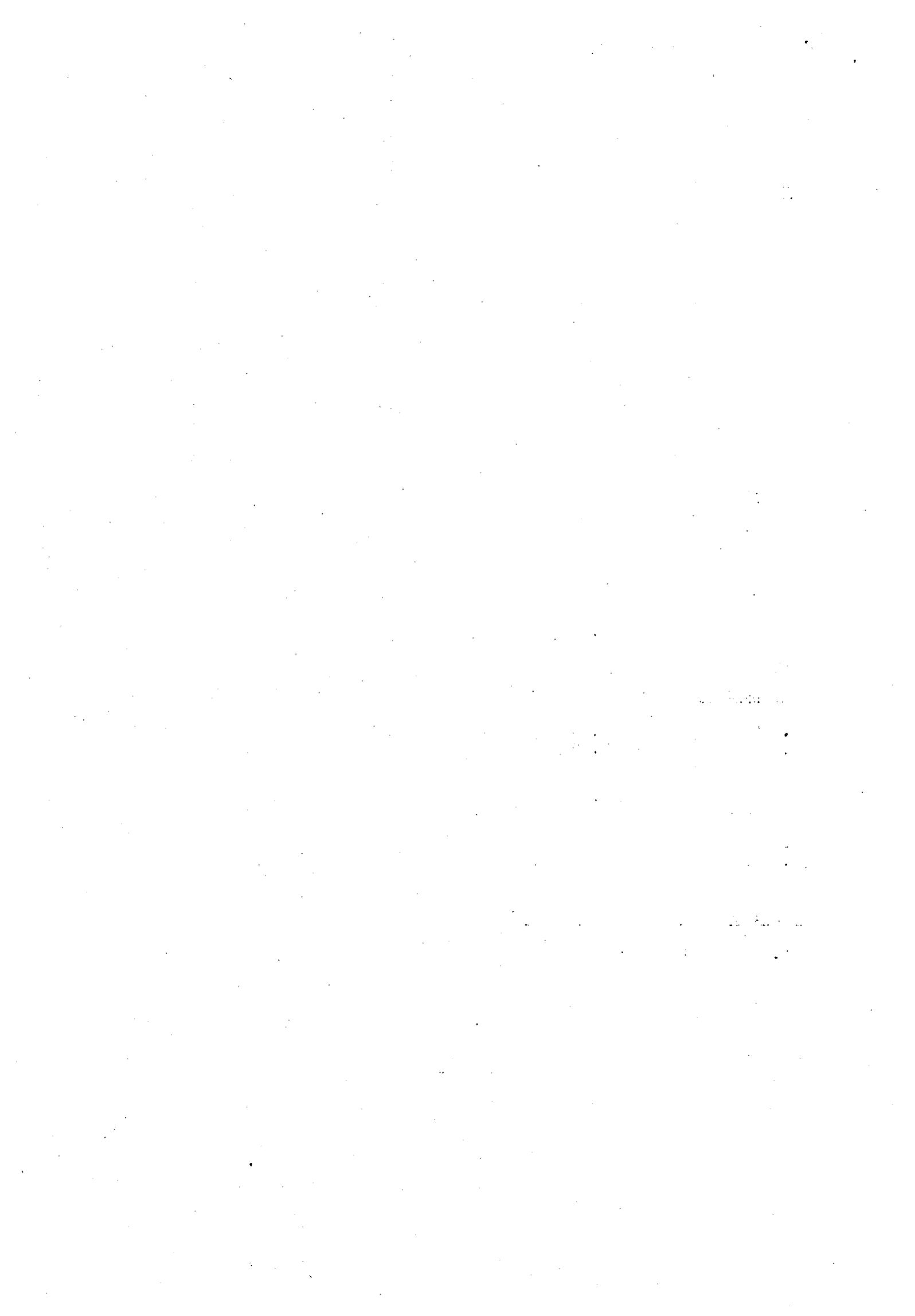
M. KOEHLER	de M. SOHL
M. ROTH	de M. BIENECK

Suppléants (sans droit de vote)

M. ENGEL	de M. BORNARD
M. FILD	de M. GAILLY

Membres de la Haute Autorité

MM. MALVESTITI, Président
FINET
HELLWIG
POTHOFF
REYNAUD



La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de
M. CONROT.

SUPPLEANCE

Sur proposition du Bureau, le Comité autorise M. Engel à suppléer M. Bornard, retenu à Paris pour raison de force majeure.

ELOGE FUNEBRE

M. le PRÉSIDENT évoque la mémoire de l'ancien membre et président du Comité Consultatif, André Renard, décédé le 20 juillet dernier à 51 ans.

André Renard a siégé au Comité Consultatif durant 5 ans, de 1953 à janvier 1958. Il a présidé le Comité en 1954.

Les étapes d'une carrière brillante qui l'a mené d'une usine métallurgique où il était entré comme simple ouvrier jusqu'aux postes les plus élevés des Conseils économiques de Belgique, en même temps qu'à la présidence de la Centrale des Métallurgistes et au poste de Secrétaire général adjoint de la F.G.T.B. sont bien connues.

La part qu'il prit aux travaux du Comité fut importante. Le Comité prit à son initiative, dans le domaine social, des résolutions auxquelles son nom est resté attaché. Ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de sa forte personnalité et de son caractère ardent, d'une franchise, d'une intelligence et d'une compétence très grandes, de son dévouement aux intérêts et aux aspirations des travailleurs qu'il représentait.

M. le Président invite l'assemblée à se recueillir quelques instants en souvenir de M. Renard.

M. FINET associe la Haute Autorité aux regrets qui viennent d'être exprimés sur la disparition prématurée d'André Renard.

ORDRE DU JOUR ET
ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITE

M. le PRESIDENT indique que l'échange de vues sur le document 443 /1/62 de la Haute Autorité au sujet de la "promotion des études et recherches concernant la sécurité et la médecine du travail", qui devait constituer le point 7 de l'ordre du jour, ne pourra avoir lieu au cours de cette session, la commission "Problèmes du Travail" ne pouvant déposer son rapport qu'à la fin du mois. Le Comité Consultatif s'en saisira sans doute au cours de la prochaine session.

En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour, il faut noter que la Haute Autorité, par sa lettre 6327, a réduit la portée de la recherche qu'elle envisage d'aider, et ramené son éventuelle participation financière de 422 888 à 192 050 unités de compte.

M. le Président donne ensuite des indications sur les prochains travaux du Comité.

La commission qui étudie le document des trois exécutifs sur la politique énergétique s'est réunie une première fois il y a peu de temps, et tiendra une deuxième séance, à Paris, le 15 octobre. M. Picard pourra alors commencer à préparer son rapport. Toutefois, il aura besoin de connaître le résultat des études auxquelles doivent procéder ensemble, vers le 25 octobre, un groupe d'experts et des représentants

de la Haute Autorité. On peut donc envisager le calendrier suivant :
le 15 octobre : réunion de la commission à Paris; vers le 25 octobre :
réunion des experts et des représentants de la Haute Autorité;
29 novembre : réunion de la commission de l'Energie pour examiner le
projet de rapport de M. Picard; le 13 décembre, séance
plénière extraordinaire du Comité Consultatif.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la 76ème session est adopté.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

M. REYNAUD^(x) présentant l'exposé trimestriel de la Haute
Autorité, analyse d'abord la situation conjoncturelle de la Communauté.
Au cours du deuxième trimestre, l'activité économique des pays
membres a été caractérisée par une croissance relativement modérée.
Du côté de la demande, on observe une stabilité des exportations vers
les pays tiers, un fléchissement des investissements, sauf sous forme
de constructions, une légère progression des dépenses de consommation
privée et une nette augmentation de la consommation des administrations.

Du côté de l'offre, la production industrielle continue à
croître lentement : le niveau du second trimestre de 1961 a été
dépassé d'environ 6 %. Pour certains pays ou certaines branches, la
pénurie de main-d'oeuvre a encore freiné ce développement. Toutefois
ce phénomène, souvent signalé déjà, semble perdre de son importance.
Dans l'ensemble, les effectifs occupés se sont un peu accrus et le
chômage a diminué. Mais le fait le plus frappant, c'est le progrès

(x) Voir l'exposé in extenso à l'Annexe (sous fascicule séparé).

de la productivité horaire. Tandis que, les années précédentes, on se plaignait que, faute de main-d'oeuvre qualifiée, la productivité n'augmentât plus, un véritable miracle semble s'être produit, puisque, la main-d'oeuvre n'ayant pas sensiblement augmenté, l'accroissement de production de 6 % devrait s'expliquer presque uniquement par une productivité accrue. L'orateur a demandé à ses collègues de Bruxelles d'étudier le problème de plus près et il se propose d'y revenir dans son prochain exposé.

Autre phénomène a priori surprenant : le déficit de la balance commerciale est passé à 410 millions de dollars parce que, tandis que les importations en provenance des pays du tiers monde se développent, les exportations vers ces mêmes pays diminuent, faute de devises dit-on. Il y a là un paradoxe qu'il faudra aussi éclairer.

La hausse des prix s'est poursuivie jusqu'en juillet, surtout dans le secteur alimentaire, en raison des conditions climatiques. Depuis lors, les prix des services et des produits manufacturés ont continué à augmenter légèrement.

Il est peu probable que ces tendances générales se modifient au cours des derniers mois de l'année. Les prévisions faites au début de l'année pourront donc être maintenues. Quant aux perspectives pour 1963, il semble que l'expansion dans la Communauté continuera à perdre de son élan : l'accroissement des exportations restera limité, le développement des investissements continuera à se ralentir, et la progression des revenus et de la consommation en subiront les effets. Demain comme aujourd'hui se posera donc un problème délicat : comment relancer les investissements sans encourager la tendance à la hausse qui se manifeste dans divers secteurs ? Il est difficile, à l'heure actuelle, d'y voir clair et de décider des mesures à prendre pour que les objectifs généraux puissent être atteints.

M. Reynaud expose ensuite les raisons qui ont amené la Haute Autorité à assouplir, à la date du 1er août dernier, le dispositif

d'isolement du marché charbonnier belge. Il est apparu que la production se maintenait au niveau prévu tandis que la demande intérieure augmentait sensiblement. Dans ces conditions, la Haute Autorité a jugé normal de supprimer les restrictions aux livraisons et importations jusqu'alors applicables à certaines catégories de charbons maigres, d'augmenter les contingents de livraison de la Belgique aux pays de la Communauté et des pays de la Communauté vers la Belgique et de fixer à 527 000 tonnes au total le volume des importations belges en provenance des pays tiers.

En ce qui concerne l'application de l'article 37, à la suite des travaux d'un comité mixte, le gouvernement belge a pris acte de la volonté manifesté par la Haute Autorité de supprimer en 1963 les limitations apportées aux échanges intracommunautaires. La Haute Autorité s'est, en revanche, engagée à surveiller l'évolution du marché et à parer aux difficultés éventuelles. De son côté, le gouvernement belge a promis de présenter un programme de fermetures qui entraînera la suppression d'une capacité de production de 2 millions de tonnes, ainsi qu'un plan d'ensemble propre à assainir définitivement le marché charbonnier en 1965 ou 1966. Des divergences subsistent encore - notamment sur les pouvoirs du directoire charbonnier - que le comité mixte s'efforcera de surmonter. C'est pourquoi la Haute Autorité a accepté de prolonger le délai imparti au gouvernement belge pour formuler ses observations concernant la décision prise à ce sujet au titre de l'article 88; de son côté, celui-ci s'est engagé à ne pas appliquer les dispositions qui avaient motivé l'intervention de la Haute Autorité.

M. Reynaud résume ensuite les résultats de l'enquête sur les investissements, qui viennent d'être publiés. Un nouveau progrès a été enregistré en 1961. Au total, les dépenses déclarées atteignent 1 milliard et demi de dollars, soit 30 % de plus qu'en 1960. Pour la plus grosse part, elles sont faites dans la sidérurgie, dont les

investissements s'élèvent à un milliard 122 millions de dollars. En revanche, les investissements charbonniers n'ont guère augmenté; du moins ont-ils cessé de diminuer. Pendant le premier semestre de 1962, le niveau des investissements a légèrement baissé, mais il demeure honorable.

Cette augmentation d'ensemble permettra à la production d'acier brut d'atteindre 95 millions de tonnes. Les projets relatifs aux trains à laminoirs restent dans la limite des besoins. Les projets de trains à larges bandes seront échelonnés. Dans les charbonnages, l'effort d'investissement porte surtout sur la rationalisation. Au total, la production maxima sera en 1965 de 238 millions de tonnes, chiffre un peu inférieur à celui des besoins. La production de coke de houille s'élèvera, à la même époque, à 85 millions de tonnes.

L'orateur ne dira rien des problèmes énergétiques, qui doivent faire l'objet d'une session spéciale. Au sujet des négociations avec la Grande-Bretagne, il indique que la réponse officielle à la demande britannique d'adhésion sera donnée le 4 octobre.

M. le PRESIDENT remercie M. Reynaud de son très intéressant exposé.

Il propose au Comité d'accepter exceptionnellement la demande de M. Gailly qui, empêché au dernier moment d'assister à la séance, voudrait être remplacé par M. Fild. Mais il précise que cette admission ne devra pas constituer un précédent.

M. Fild est admis.

M. le PRESIDENT ouvre la discussion sur l'exposé de M. Reynaud.

M. BAART rappelle que, d'une part, le secrétaire d'Etat britannique a déclaré que l'adhésion de la Grande-Bretagne ne nécessiterait aucune modification du Traité, mais que, d'autre part, d'après un article de M. Malvestiti dans le Journal Officiel des trois Communautés, la Haute Autorité pourrait elle-même profiter de l'occasion pour proposer une modification en vue d'une meilleure coordination des politiques énergétiques. Il voudrait savoir si le Conseil des ministres sera saisi de cette question.

Il observe ensuite que, selon M. Reynaud, la pénurie de main-d'oeuvre n'a pas permis que la productivité augmente autant qu'on aurait pu s'y attendre. Mais M. Reynaud a dit, d'autre part, que les investissements s'étaient accrus. On peut alors se demander ce qui vaut le mieux : beaucoup d'investissements et moins de main-d'oeuvre ou au contraire moins d'investissements mais plus de travailleurs.

M. REYNAUD craint de s'être mal fait comprendre. Les experts ont constaté une augmentation de la productivité, d'autant plus surprenante qu'elle succède à un fléchissement dû à une pénurie de main-d'oeuvre qui n'a pas été surmontée. La raison de ce paradoxe est peut-être que les investissements de la période précédente ont produit leur effet tardivement. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. La Haute Autorité a demandé que la question soit examinée de plus près à Bruxelles, elle compte elle-même y revenir spécialement au cours de son prochain exposé; ce serait là d'ailleurs peut-être une méthode à généraliser : il serait souvent plus intéressant de centrer

l'exposé de la Haute Autorité sur deux ou trois problèmes, plutôt que de procéder à une revue un peu trop générale de la conjoncture.

L'évolution de la productivité est l'un des points sur lesquels l'orateur avait choisi d'insister aujourd'hui. L'autre, c'est la situation des pays en voie de développement, dont les exportations augmentent, mais dont les ressources en devises paraissent, paradoxalement, diminuer. Il y a là encore une contradiction, et le problème mériterait que le Comité Consultatif l'étudie de manière approfondie.

Enfin, M. Reynaud déclare que si les nécessités de la politique énergétique faisaient apparaître une révision du Traité comme indispensable, la Grande-Bretagne, bien sûr, profiterait de cette révision. Mais ce n'est pas la seule raison qui militerait en faveur de la révision; celle-ci a été envisagée depuis longtemps, et à propos de problèmes très divers.

M. HELLWIG précise que, si M. Heath a dit que la Grande-Bretagne est prête à adhérer à la C.E.C.A., sans révision du Traité, il a demandé que l'on tienne compte de certaines particularités de l'organisation des industries du charbon et de l'acier dans son pays.

Il est manifeste que certaines pratiques britanniques ne sont conformes ni à la lettre, ni à l'esprit du Traité. Par exemple, la fixation du prix de l'acier par le Steel Board. De même, bien que la Communauté n'ait pas, aux termes du Traité, à connaître du problème de la propriété des mines, et par conséquent, des nationalisations, il est évident que l'existence du National Coal Board, qui contrôle une production de 200 millions de tonnes et a la haute main sur toutes les importations, est mal compatible avec la philosophie du Traité.

En matière de coordination des politiques énergétiques, l'orateur estime qu'il faudra d'abord arrêter et définir certains principes, puis en tirer les conséquences juridiques, et envisager, le cas échéant, une révision du Traité.

M. THOMASSEN considère que, si la fin de l'isolement du marché charbonnier belge se justifie en ce qui concerne les mines qui produisent de l'antracite destiné aux foyers domestiques - lesquelles trouvent un débouché de plus en plus important vers la France - il n'en va pas de même pour les autres. D'après les chiffres de la Haute Autorité elle-même, la production de coke en Belgique n'a augmenté que de 69 000 tonnes dans les huit premiers mois de 1962 par rapport à la période correspondante de 1961. Cela ne représente que trois ou quatre jours de production des charbonnages ! C'est bien peu quand on songe qu'il y a eu, en 1961, 62 journées chômées.

Actuellement, les stocks diminuent à raison d'une demi-journée de production par semaine. C'est-à-dire qu'il faudra encore 52 semaines pour qu'ils se résorbent complètement. Encore peut-on craindre qu'ils ne recommencent à augmenter si, comme on l'envisage, on abolit à partir du deuxième semestre de 1963 les mesures d'aide à l'exportation des charbons belges.

L'orateur insiste donc pour qu'une nette distinction soit faite entre les mines productrices d'antracite et les autres, et pour qu'on ne revienne qu'avec beaucoup de prudence sur les mesures de protection prises en faveur des charbonnages belges. Sans quoi, dit-il, on retrouvera en 1963 les mêmes difficultés qu'en 1959 et 1960.

M. PICARD, sans prétendre répondre à la question de savoir s'il y a ou non pénurie, constate qu'une grande agitation règne sur le marché des charbons domestiques, où se produisent des mouvements de prix désordonnés et assez troublants. La Haute Autorité devrait s'en préoccuper, observer de près ce qui se passe, et agir en conséquence.

La pénurie dont on a parlé est-elle réelle? Et si elle ne l'est pas, comment empêcher la psychose de hausse de se développer?

M. MICHELS rappelle que, lors de l'établissement des objectifs généraux, il avait été de ceux qui estimaient possible d'obtenir une production d'acier très élevée sans augmenter les effectifs. Cette opinion a été mise en doute par d'autres membres. L'orateur demande que ce point soit contrôlé. Il demande alors si la Haute Autorité ne sera pas obligée d'organiser une certaine coordination des investissements pour éviter les surcapacités.

M. DE LA VALLEE POUSSIN estime que, les causes qui justifiaient l'isolement du marché belge ayant - au moins pour le moment - disparu, la Haute Autorité a eu raison de prendre des mesures d'assouplissement.

M. HELLWIG, répondant à M. Thomassen, remarque que l'article 37 ne peut être invoqué qu'en cas de danger social grave. C'était le cas lorsque la pléthore régnait sur le marché belge. Aujourd'hui, rien ne justifierait un optimisme à 100 %, mais il est cependant incontestable que la situation s'est améliorée : les stocks, qui atteignaient 4 millions 400 000 tonnes en 1961, sont tombés à 1 million et demi de tonnes. Il est normal, dans ces conditions, que la Haute Autorité envisage de lever toutes les restrictions d'importation au 1er janvier 1963.

L'orateur indique à M. Picard que les producteurs devraient se préoccuper eux-mêmes de rendre certaines catégories de charbon utilisables pour le chauffage domestique. Ce serait un bon moyen d'éviter la pénurie.

M. GARDENT voudrait savoir quelles questions essentielles la Haute Autorité juge nécessaire de régler avant l'adhésion de la Grande-Bretagne.

M. REYNAUD rappelle, à l'intention de M. Thomassen, ce qu'il a écrit dans son exposé : l'augmentation de la demande ^{en Belgique} est sensible à la fois dans les foyers domestiques, dans les centrales thermiques et dans les cokeries. Les statistiques dont la Haute Autorité dispose sont probantes; elles justifient les mesures d'assouplissement.

A M. Picard, l'orateur propose qu'un échange de vues sur la consommation des foyers domestiques soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine session du Comité.

Il reconnaît volontiers qu'à une époque où l'on doutait que la productivité pût augmenter rapidement, M. Michels fut un des rares à manifester un réel optimisme à cet égard. Quant aux surcapacités, il ne semble pas que, dans les cokeries, le danger soit aussi grave qu'on l'a cru. Le Comité, en tout cas, aura l'occasion de s'en préoccuper - ainsi que du problème délicat de la coordination des investissements - lors de la révision des objectifs généraux.

Enfin, M. Reynaud regrette de ne pouvoir répondre à M. Gardent. La Haute Autorité a dressé la liste des questions qui intéressent directement la CECA dans les négociations avec la Grande-Bretagne. Mais, tant qu'elle ne se sera pas mise d'accord sur ce point avec les

gouvernements, elle ne pourra les communiquer aux milieux professionnels. La plus grande prudence s'impose.

M. KEGEL souhaite que le Comité organise un débat sur le charbon domestique, comme l'a proposé M. Reynaud. Il ne croit pas, quant à lui, qu'on puisse parler d'une véritable pénurie; mais les circonstances climatiques ont provoqué certains goulots d'étranglement. D'autre part, on a suivi une politique trop indiscriminée de fermeture dans les mines qui produisent du charbon à usage domestique.

M. HELLWIG marque son accord sur l'échange de vues souhaité.

M. le PRESIDENT prend note de l'intention que vient de manifester la Haute Autorité, d'accéder au voeu exprimé par certains orateurs, de voir prochainement le Comité appelé à un échange de vues sur la situation du secteur des charbons pour les foyers domestiques. Puis, il déclare clos le débat sur le point 2 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

M. REYNAUD expose d'abord le programme prévisionnel charbonnier à partir des deux documents soumis au Comité : celui - 5788/62 - qui présente le programme sous sa forme habituelle, et celui - 3136/1/62 - qui permet de comparer la consommation de charbon dans les divers secteurs industriels.

Les prévisions sont fondées sur une expansion industrielle de 4,5 % et sur une activité de la sidérurgie en légère progression. Une augmentation de 1 % de la production de fonte sera annulée par

une régression de la mise au mille; la carbonisation diminuera donc de 600 000 tonnes. La demande interne sera soutenue, d'une part grâce à la sécheresse, qui a provoqué un plus grand recours aux centrales thermiques, d'autre part par le déstockage dû à un usage prolongé des foyers domestiques au début de l'année. Dans la sidérurgie, la consommation de la houille continuera d'augmenter, mais la tendance à la baisse persiste dans les autres secteurs. Au total, la demande interne restera stable pendant le 4ème trimestre.

Les perspectives d'exportation vers les pays tiers se présentent sous un jour légèrement plus favorable. Quant aux importations, leur augmentation importante - 1,2 millions de tonnes - est dû principalement aux livraisons de charbon américain à l'Allemagne.

Pour l'ensemble de la C.E.C.A., la production de houille s'élèvera à 57,0 millions de tonnes, soit 1 million de moins qu'en 1961. Le déstockage à la production de 1,5 millions de tonnes sera en partie compensé par un stockage d'environ 500 000 tonnes de coke.

Passant à l'étude de la consommation de charbon dans les industries autres que la sidérurgie, l'orateur souligne d'abord l'intérêt qu'elle présente pour l'amélioration des prévisions. Il relève la diversité des évolutions : ce qui se passe dans l'industrie chimique est très différent de ce qu'on constate dans l'industrie textile. Dans l'ensemble, depuis 1954, la consommation du charbon s'est maintenue, en valeur absolue, dans l'industrie chimique, dans celle du papier et dans la construction. Mais elle a diminué en valeur relative, car, pour l'industrie chimique et pour la construction la part du pétrole a triplé pendant que la production de ces industries doublait.

En conclusion, l'orateur reconnaît les lacunes d'un travail qui n'a pas encore permis de calculer les consommations spécifiques d'énergie, mais il espère qu'il pourra être complété.

M. GARDENT demande si la Haute Autorité, pour élaborer ce document, n'a pas rencontré des difficultés provenant des définitions statistiques. Les chiffres peuvent-ils être considérés comme exacts ?

M. REYNAUD répond qu'il ne s'agit que d'une première approximation. Il reconnaît que l'important est d'abord de définir un langage statistique commun; il compte faire appel pour y parvenir à la collaboration du Comité au cours d'une prochaine session.

M. ROTH demande si la rubrique "ciment et pierres" couvre la porcelaine.

M. REYNAUD ne peut répondre de façon sûre : il pense que la céramique, mais non la porcelaine, est comprise dans cette rubrique.

Il commente ensuite les prévisions concernant l'acier, dont la présentation nouvelle permet de connaître les chiffres pour chaque pays. Cette présentation sera encore améliorée en 1963, par la publication des chiffres de consommation apparente d'acier.

Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles la production sidérurgique procède par bonds et paliers, il insiste sur le fait que le ralentissement de l'expansion industrielle dans la Communauté et dans les autres pays imprimera à l'activité sidérurgique un rythme plutôt modéré. Il faut en effet tenir compte de trois éléments : la stabilité

des besoins dans les pays industrialisés, la diminution des réserves monétaires des pays en voie de développement et la concurrence mondiale accrue. Au total, il est peu probable que la demande d'acier augmente au cours du 4ème trimestre.

En ce qui concerne les matières premières, on observe que la mise au mille du coke continue à diminuer; de 854 au 2ème trimestre de 1961, elle est tombée à 816 au 2ème trimestre de 1962, et elle sera sans doute à 800 au 4ème.

Quant aux importations de minerai, elles tendent toujours à augmenter, alors que la production des mines de la Communauté stagne ou diminue. Ce phénomène est dû, pour une part, à l'exécution de contrats d'approvisionnement à long terme passés avec des fournisseurs extérieurs à la Communauté, et pour une part au fait que certaines mines de la Communauté ne sont plus assez compétitives.

Rien de très nouveau, donc, par rapport à la situation des trimestres précédents.

Là encore, la Haute Autorité s'efforcera d'améliorer ses instruments d'analyse, et notamment de suivre plus exactement les mouvements des stocks.

.. M. le PRESIDENT remercie M. Reynaud, et lui donne l'assurance que chacun est tout prêt à aider la Haute Autorité dans son effort pour améliorer ses prévisions.

.. M. REYNAUD remarque que le Comité peut le faire dès aujourd'hui en disant si, selon lui, le chiffre de 18 millions 300 000 tonnes sera ou non atteint.

M. le PRESIDENT répond qu'à son avis, au moins en ce qui concerne le Luxembourg, les prévisions de la Haute Autorité paraissent raisonnables.

M. FERRY a, lui aussi, le sentiment que ces prévisions seront grosso modo réalisées.

Mais il appelle l'attention sur certaines pratiques de dumping auxquelles recourent des pays tiers, et qui risquent de bouleverser les marchés intérieurs de la Communauté. A son avis, la Haute Autorité se doit de suivre cette question jour après jour, pour qu'on ne se trouve pas devant des situations acquises. Il estime particulièrement choquant que les sidérurgistes britanniques soient parmi ceux qui pratiquent ce dumping. A son avis, la question devrait être abordée très franchement dans les conversations qui se déroulent actuellement avec les représentants de la sidérurgie et du gouvernement britanniques.

M. BENTZ van den BERG appuie l'intervention de M. Ferry.

M. MICHELS remercie la Haute Autorité d'avoir établi des statistiques par pays, conformément au vœu émis par le Comité Consultatif. Il souhaiterait qu'elle donne également des informations générales sur l'évolution du marché de l'acier mondial.

M. HELLWIG déclare que la Haute Autorité observe de

très près les importations en provenance des pays tiers. Mais, pour réclamer des gouvernements une modification des droits de douane, il lui faudrait pouvoir fournir des preuves.

Le cas de la Grande-Bretagne est un peu particulier, eu égard au fait que ce pays négocie son adhésion au marché commun. La question sera sans doute abordée au cours des conversations, mais l'orateur fait observer qu'on ne peut pas exiger la fidélité avant la célébration du mariage.

Il estime que, même si le Traité ne l'impose pas, les membres de la Communauté devront adopter une politique commune en ce qui concerne les importations provenant des pays de l'Est.

Pour M. Michels, il indique que la Haute Autorité donnera, dans son rapport annuel, un aperçu de la situation du marché mondial.

M. REYNAUD fait écho au désir, qui s'est manifesté de divers côtés, de voir s'améliorer la procédure des échanges de vues entre la Haute Autorité et le Comité Consultatif. Il se déclare prêt à accueillir toute suggestion qui pourrait être faite par le Bureau ou par le Président.

M. le PRESIDENT lui en est très reconnaissant. Le Bureau recueillera les suggestions des membres du Comité, puis prendra contact avec la Haute Autorité.

M. FERRY reconnaît que le mariage de la Communauté et du Royaume-Uni n'est pas consommé. Mais ne doit-on pas, déjà pendant les

fiançailles, observer certains devoirs de fidélité préalable et de correction ? Il serait bon de le rappeler aux représentants de la Grande-Bretagne.

M. HELLWIG observe que, dans l'ensemble, les importations d'acier en provenance des pays tiers restent minimes. Cela dit, le problème existe et il faudra en effet en parler. Une seule tonne importée à un prix inférieur risque d'avoir une influence sur le marché.

M. LEBLANC voudrait savoir quand la Haute Autorité soumettra au Comité l'étude sur le charbon qu'elle a promise.

M. HELLWIG ayant été en voyage, n'a pas pu encore examiner le document. Mais les membres du Comité peuvent être assurés qu'ils le recevront très prochainement.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. MARTIN, rapporteur, expose que la commission "Projet de recherches" unanime a reconnu l'intérêt technique et économique des études entreprises par Usinor. Mais, tandis que certains estimaient la dépense excessive pour une simple mise au point, d'autres ont fait observer que la mise en application industrielle d'un procédé coûtait souvent cent fois plus cher que l'invention elle-même. La Haute Autorité avait promis de réexaminer le coût de l'opération. A quelle conclusion a-t-elle abouti ?

M. POTTHOFF remercie M. Martin et ses collègues de la Commission pour leur excellent travail. Il est difficile, dit-il, de chiffrer avec exactitude le coût de pareilles recherches. L'expérience prouve que, souvent, il est inférieur aux prévisions : ce fut le cas, dans le passé, pour les projets concernant les pierres siliceuses dans les fours Martin et les conditions techniques de laminage. Le Comité peut être assuré que les mandataires de la Haute Autorité suivent l'affaire.

M. BASEILHAC insiste sur le très vif intérêt d'un projet qui permettra de garder au charbon une place importante dans la fabrication de l'acier. Il s'étonne que certains membres de la commission aient cru devoir faire des réserves. Certes, la dépense peut paraître lourde. Mais la Société Usinor entend essayer toutes les catégories de charbon, et rien ne prouve qu'elle ne se heurtera pas à des difficultés qui entraîneront des frais supplémentaires.

M. le PRESIDENT constate que, ayant pris acte des conclusions de la commission ainsi que de la déclaration et des assurances fournies par M. Potthoff, l'assemblée exprime à l'unanimité un avis favorable à l'affectation de fonds faisant l'objet de la consultation inscrite au point 4 de l'ordre du jour.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

M. MARTIN, rapporteur, indique que, le projet et, du même coup, la demande d'aide ayant subi une modification, les dépenses sont ramenées à 304 000 unités de compte, dont 192 000 à sa charge. La commission a donné un avis favorable.

M. POTTHOFF ajoute que la Haute Autorité espère pouvoir fournir prochainement au Comité les documents relatifs à la reconstitution de cette recherche relative à l'essai de procédés et d'installations à l'échelle industrielle pour désulfuration des gaz perdus provenant de grands foyers au charbon, et de préférence, de foyers alimentés par des combustibles vaporigènes.

Le Comité unanime donne un avis favorable.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

M. MARTIN, rapporteur, précise que ce projet vise seulement à compléter une première aide déjà consentie par la Haute Autorité. Des difficultés imprévues justifient la demande.

M. ROTH donne son entière approbation à la demande de la Haute Autorité. Le coût des recherches est minime et elles peuvent être très utiles.

Le Comité unanime donne un avis favorable.

M. JUNG demande si et quand les directives de la Haute Autorité relatives aux brevets seront soumises au Comité.

M. POTTHOFF répond que le retard apporté à la rédaction de ces directives de recherches est dû au désir qu'un groupe a manifesté d'être à nouveau entendu. Il va de soi que le Comité recevra ces directives et pourra en discuter.

M. MARTIN souhaite que la Haute Autorité communique à la commission des documents précis et si possible illustrés, pour lui permettre de mieux juger de l'intérêt des projets.

La commission a, d'autre part, regretté que les travaux de recherches soient présentés de manière quelque peu décousue. Sans doute la Haute Autorité a-t-elle rappelé qu'elle avait déjà fourni un mémorandum sur les travaux de recherche et qu'il était au surplus difficile de concentrer tous les efforts sur quelques projets seulement; la commission aimerait cependant être tenue au courant de l'orientation générale des recherches.

M. POTHOFT tiendra compte du désir de la commission et lui transmettra des documents aussi précis que le respect des secrets techniques le lui permettra.

En ce qui concerne l'orientation générale des recherches, la Haute Autorité hésite, en accordant des priorités à certains secteurs, à s'enfermer dans un cadre trop étroit. D'ailleurs, les industriels savent bien où vont ses préférences : vers la rationalisation au fond et vers la mise en valeur du charbon.

M. KOSKA rappelle qu'à Turin le Comité avait critiqué comme trop ambitieux un programme cadre d'automatisation qui lui avait été soumis. Il comprend donc les soucis de la Haute Autorité.

M. JUNG est du même avis et plaide pour le pragmatisme. Le rythme du développement technique est tel qu'on ne peut dire à l'avance quelles seront les recherches les plus utiles.

M. le PRESIDENT pense que le Comité peut faire confiance à la Haute Autorité pour éviter à la fois le désordre et la rigidité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

M. le PRESIDENT propose au Comité de tenir sa dernière session ordinaire le jour même où doit se terminer le présent exercice, soit le 14 janvier 1963. De cette façon, le nouveau Comité se réunira le 15 et ceux des membres dont le mandat aura été renouvelé n'auront pas à faire un second déplacement. Ceci suppose, bien entendu, que le Conseil des ministres procédera en temps utile à la désignation du nouveau Comité.

M. FINET demande si, en tout état de cause, le présent Comité se réunira le 14 janvier.

M. le PRESIDENT répond qu'en cas de retard du Conseil des ministres, rien n'empêchera le Comité de se réunir à une autre date entre le 7 et le 10 janvier.

M. FINET espère qu'on n'assistera pas, de la part du Conseil des ministres, à une carence analogue à celle qu'il faut bien constater pour le renouvellement des mandats des membres de la Haute Autorité.

La séance est levée à 13 h 05

Liste des orateurs

	<u>page</u>
MM. BAART	7
BASEILHAC	19
BENTZ VAN DEN BERG	16
CONROT (Président)	1,2,6,7,12,15,16,17,19,22
FERRY	16, 17
FINET	2, 22
GARDENT	11, 14
HELLWIG	8, 10, 12, 16, 18
JUNG	20, 21
KEGEL	12
KOSKA	21
LEBLANC	18
MARTIN	18, 19, 20, 21
MICHELS	10, 16
PICARD	10
POTTHOFF	19, 20, 21
REYNAUD	3, 7, 11, 12, 14, 15, 17
ROTH	14, 20
THOMASSEN	9
DE LA VALLEE POUSSIN	10



Table des matières

	<u>page</u>
ORDRE DU JOUR	I
LISTE DE PRESENCE	II
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	3
- Exposé trimestriel de la Haute Autorité, présenté par M. Reynaud	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	12
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	18
- Présentation du rapport, établi au nom de la Commission Projets de Recherches, par M. Martin . . .	18
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR	19
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR	20
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR	22
LISTE DES ORATEURS	23

